



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CAP-CHAT**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20 h, le 1<sup>er</sup> mai 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**      **Marcel Soucy, maire**  
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1  
Renald Roy, conseiller au siège no. 2  
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3  
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4  
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5  
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

**ÉTAIT ABSENT :**            Yves Roy, directeur général et greffier  
(absence motivée)

**ÉTAIT AUSSI PRÉSENTE :** Marielle Émond, trésorière et greffière adjointe

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Soucy, maire, la séance est ouverte à 20 h 02.

**RÉS.01.05.23**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y apportant les modifications suivantes :

**Reporter :**

3. Rés. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et de la séance extraordinaire du 24 avril 2023.

**Modifier :**

14. Rés. Autorisation de demande d'aide financière – Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » et autorisation de signature.

**Ajouter :**

16. a) Rés. Autorisation de demande d'aide financière – Fonds Régions et ruralité – Volet 4 « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » et autorisation de signature.

**ADOPTÉE**

**RÉS.02.05.23**

**APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que les **comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #8309 à #8320 ainsi que #34497 à #34558, pour un montant de 319 369.63 \$**, soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**RÉS.03.05.23**

**APPUI ET CONTRIBUTION AU PROJET PHASE 2 DE PATINOIRE EXTÉRIEURE – SECTEUR CAPUCINS – À ÊTRE PRÉSENTÉ PAR CARREFOUR SOCIOCULTUREL DES CAPS À « LE SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE » EN VUE DE L'OBTENTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

**ATTENDU QUE** l'organisme Carrefour Socioculturel des Caps entend déposer auprès de « Le Service de développement économique de la MRC de La Haute-Gaspésie » une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 et à l'URLS GÎM, pour la réalisation de la *Phase 2 de son Projet de patinoire extérieure réalisé dans le secteur Capucins*;

**ATTENDU QUE** dans cet objectif, l'organisme sollicite l'appui de la Ville de Cap-Chat et propose que celle-ci contribue au financement du projet à hauteur de six mille dollars (6 000. \$);

**VU** la lettre adressée le 3 mars 2023 à la Ville de Cap-Chat par madame Isabelle Barriault, présidente de l'organisme, à laquelle est jointe un descriptif du projet;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que :

- La Ville **APPUIE** le projet de l'organisme Carrefour Socioculturel des Caps;
- La Ville **CONTRIBUE** au financement du projet en versant à l'organisme la somme de **deux mille cinq cents dollars (2 500. \$)**;
- La dépense soit affectée au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.04.05.23**

**CAMP DE JOUR SPORT'ART – CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT À L'ÉTÉ 2023 / 5 940. \$ - BUDGET RÉG.**

**ATTENDU QUE** l'organisme Camp Sport'Art de Cap-Chat offre, depuis plusieurs années aux familles, un service de camp de jour durant la période estivale;

**ATTENDU QUE** pour assurer la bonne marche du camp de jour, l'organisme compte sur le Programme fédéral d'emploi d'été étudiant;

**ATTENDU QUE** la municipalité, à chaque année, supporte l'organisme au moyen d'une contribution financière équivalente aux coûts liés à l'embauche d'un(e) étudiant(e);

**ATTENDU QUE** pour la saison 2023, l'organisme sollicite auprès de la municipalité une contribution financière de 5 940. \$;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu :

- **D'OCTROYER** à l'organisme **Camp Sport'Art de Cap-Chat**, pour le camp de jour 2023, **une contribution financière de 5 940. \$**;
- **D'AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.05.05.23**

**RÉCLAMATION – DOMMAGES AUX INSTALLATIONS DE L'ENTREPRISE  
TRANSALTA – ROUTE DU VILLAGE DU CAP – HIVER 2023**

**VU** la réclamation adressée à la Ville par l'entreprise TransAlta (LN) LP prétendant que des travaux de déneigement effectués en février 2023 près de ses installations, le long de la route du Village du Cap, ont occasionné des dommages à la fibre optique occasionnant des pertes de communication sur 50% du Parc éolien;

**ATTENDU QUE** la réclamation suivant les factures de fournisseurs produites au soutien de la réclamation s'élève à la somme de 6 663.68 \$;

**ATTENDU QUE** la Ville et l'entreprise se sont entendues afin de régler ce litige au moyen d'une transaction telle qu'il est prévu aux articles 2631 et suivants du Code civil du Québec;

**VU** les termes de la transaction intervenue;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité ce qui suit :

- **QUE le directeur général-greffier de la municipalité soit et est autorisé à signer avec l'entreprise la transaction intervenue;**
- **QUE la Ville paie à l'entreprise la somme de 5 000. \$;**
- **QUE cette dépense soit prélevée au budget régulier.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.06.05.23**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / MATRICULE : 5634-17-3781 – MME  
COLETTE CASTONGUAY & M. SERGE POULIOT**

À la suite du rapport daté du 22 mars 2023 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme ;

À la suite de l'avis publié le 23 mars 2023 sur le site Internet de la municipalité et le 29 mars 2023 dans le journal l'Avantage Gaspésien ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure à l'immeuble situé au 128, route 132 à Cap-Chat (secteur Capucins), lots P 23 A et P 23 B-1, du Rang Un, Canton Romieu (zone M.102),** afin de permettre :

**Une superficie maximale de ±120 m<sup>2</sup> pour la construction d'un bâtiment accessoire de type garage résidentiel dépassant les ±98,18 m<sup>2</sup> de la résidence principale tel qu'exigé par le Règlement de zonage.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.07.05.23**

**DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR LE SERVICE DE CONCIERGERIE DES  
ÉDIFICES MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** le contrat pour le Service de conciergerie des édifices municipaux devient à échéance le 31 mai 2023;

**VU** l'avis de fin de contrat de conciergerie signé le 31 mars 2023 par monsieur Denis Faucher, responsable de l'entreprise Nettoyage Plus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE à une demande d'appel d'offres concernant le Service de conciergerie des édifices municipaux pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2023 au 31 mai 2025.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.08.05.23**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ESQUISSE ET REVITALISATION DE LA HALTE ROUTIÈRE DE L'ANSE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICES – VILLE DE CAP-CHAT ET ATELIER PIERRE THIBAUT**

**ATTENDU QUE** la municipalité projette de construire, sur le site de la halte routière de l'Anse, un bâtiment multifonctionnel;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, la municipalité a sollicité le concours de la firme d'architectes « Atelier Pierre Thibault » qui offre de réaliser l'esquisse du bâtiment à construire moyennant un prix forfaitaire de cinquante mille dollars (50 000. \$) plus taxes et les frais et déboursés, le tout tel que plus amplement décrit dans le contrat à intervenir;

**ATTENDU QUE** la Ville a sollicité le Comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie afin que par le biais du Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, elle puisse obtenir un soutien financier pour la réalisation de son projet évalué à 57 252. \$;

**ATTENDU QUE** par résolution numéro 11959-03-2023, adoptée à sa séance ordinaire du 14 mars 2023, le Conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a accordé à la Ville de Cap-Chat pour la réalisation de son projet, la somme non remboursable maximale de 51 565. \$;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** et résolu à l'unanimité ce qui suit :

- **QUE** le Conseil **ENTÉRINE** la présentation du projet au Comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie, tel que plus amplement décrit dans le « formulaire de demande d'aide financière » signé le 4 mars 2023;
- **QUE** le Conseil **RETIENNE l'offre de services soumise par « Atelier Pierre Thibault »** pour la réalisation de l'esquisse du bâtiment à construire selon les modalités apparaissant au contrat de services proposé et **AUTORISE** en cela le **directeur général-greffier à signer le contrat à intervenir entre la Ville et Atelier Pierre Thibault;**
- **QUE** la dépense soit **AFFECTÉE à l'aide financière obtenue jusqu'à concurrence de 51 656. \$, et pour le solde, au budget régulier.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.09.05.23**

**JARDIN COMMUNAUTAIRE – AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE NO. 008528 DE PRODUITS HORTICOLES LAVOIE INC.**

Il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu ce qui suit :

- **QUE** la Ville **AUTORISE le paiement de la facture** portant le numéro 008528 dressée le 29 mars 2023 à l'intention de la Ville de Cap-Chat par l'entreprise « **Produits horticoles Lavoie Inc.** », au montant de **4 695. \$ + taxes;**
- **QUE** la dépense soit affectée à la **subvention reçue de l'organisme « Lab Nourrir notre monde ».**

**ADOPTÉE**

**RÉS.10.05.23**

**AFFECTATION D'UN SOLDE RESTANT RÉSOLUTION NUMÉRO 08.07.19**

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire de juillet 2019, le Conseil adoptait la résolution numéro 08.07.19 par laquelle il allouait à la FQM, une somme de 20 000. \$ à même le surplus accumulé 2019, pour la confection de plans et devis devant servir à la réfection d'un tronçon de 1,1 km sur la rue des Fonds;

**ATTENDU QUE** de la somme de 20 000. \$, seulement 11 939.31 \$ ont été prélevés laissant un solde non affecté de 8 060.69 \$;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'affecter le solde de 8 060.69 \$ au paiement des honoraires professionnels de la FQM engagés pour les travaux d'ingénierie relatifs à la construction d'un mur de soutènement sur la rue Nicolas;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu à l'unanimité ce qui suit :

- **QUE** le solde restant de la résolution numéro 08.07.19, à savoir, un montant de 8 060.69 \$ soit affecté au paiement des honoraires professionnels relatifs à la construction d'un mur de soutènement sur la rue Nicolas.

**ADOPTÉE**

**RÉS.11.05.23**

**ACCEPTATION D'UN RÈGLEMENT DANS LE DOSSIER OPPOSANT LA VILLE DE CAP-CHAT ET LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE IMMATRICULÉ 5234-74-1756, FIDUCIE FAMILIALE 297 DU VILLAGE**

**ATTENDU QUE** la Ville réclame de Fiducie familiale 297 du Village les arrérages de taxes suivants auxquels s'ajoutent les intérêts courus;

<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
441.50 \$ + Intérêts	1 102.90 \$ + Intérêts	1 166.90 \$ + Intérêts

**ATTENDU QUE** les procédures judiciaires ont été déposées également contre le propriétaire antérieur de l'immeuble;

**ATTENDU QUE** le propriétaire antérieur de l'immeuble propose de régler le capital de la dette, soit 2 711.30 \$ + les déboursés de 314.04 \$;

**VU** le courriel de Me Jean-François Roy, procureur de la Ville, qui recommande l'acceptation de l'offre de règlement;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu ce qui suit :

- **QUE** la Ville **ACCEPTÉ le règlement proposé** à savoir, que sur réception du paiement du capital réclamé pour l'année 2020, 2021 et 2022 totalisant la somme de 2 711.30 \$, et la confirmation par Me Jean-François Roy que les déboursés de 314.04 \$ ont aussi été acquittés, la Ville renonce aux intérêts courus qui seront biffés de ses livres.

**ADOPTÉE**

**RÉS.12.05.23**

**AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 « SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE » ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire se doter d'un Parc multisports permettant la pratique de diverses activités physiques;

**ATTENDU QUE** la municipalité estime les coûts de réalisation du projet à 79 168.20 \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité entend déposer auprès du Comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie via le Fonds Régions et Ruralité - Volet 4 «Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale », une demande d'aide financière;

**ATTENDU QUE** dans l'éventualité où la demande d'aide financière soit acceptée, la municipalité convient d'assumer la mise de fonds nécessaire de 10 % des coûts du projet, soit 7 916.82 \$;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu ce qui suit :

- **QUE** pour la réalisation de son projet de Parc multisports, une demande d'aide financière de 79 168.20 \$ soit déposée auprès du Comité d'investissement de la MRC de La Haute-**Gaspésie** suivant le Volet 4 du Fonds Régions et Ruralité – «Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale »;
- **QUE** la municipalité **CONFIRME assumer la mise de fonds nécessaire de 7 916.82 \$ à même le surplus accumulé;**
- **QUE** le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer tout document en lien avec la demande d'aide financière.

**ADOPTÉE**

**RÉS.13.05.23**

**ACHAT D'UNE DÉPOUSSIÈREUSE MOBILE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA VOIRIE**

**ATTENDU QUE** le Service des travaux publics et de la voirie doit compter sur un dépoussiéreur mobile dans l'exécution des travaux réalisés dans un bâtiment fermé et particulièrement, dans l'enceinte du garage municipal;

**ATTENDU QUE** la Ville a requis de divers fournisseurs qu'on lui fournisse un prix pour ce genre d'équipement;

**ATTENDU QUE** l'entreprise « Nortec Industriel » a soumis une offre satisfaisante au prix de 4 275.85 \$ + taxes incluant une garantie de cinq ans;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville **AUTORISE l'achat**, chez « Nortec Industriel », **d'un dépoussiéreur mobile**, pour le prix de **4 275.85. \$ + taxes incluant la garantie de cinq (5) ans;**
- **QUE** la dépense soit affectée au **budget régulier.**

**ADOPTÉE**

RÉS.14.05.23

**AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 « SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE » ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire installer de l'éclairage sur deux nouvelles pentes de ski et un sentier de raquette et d'ascension de ski hors-piste au Centre de Plein Air;

**ATTENDU QUE** les coûts estimés pour la réalisation di projet sont de 145 675. \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité entend déposer auprès du Comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie via le Volet 4 du Fonds Régions et Ruralité une demande d'aide financière;

**ATTENDU QUE** dans l'éventualité où la demande d'aide financière soit acceptée, la municipalité convient d'assumer une mise de fonds de sept mille dollars (7 000. \$);

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu ce qui suit :

- **QUE** pour la réalisation de son projet d'éclairage de deux pentes additionnelles et d'un sentier de raquette et d'ascension de ski hors-piste au Centre de Plein Air de Cap-Chat, une demande d'aide financière de 145 675. \$ soit déposée auprès du Comité d'investissement de la MRC de La Haute-Gaspésie suivant le Volet 4 du Fonds Régions et Ruralité – « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale »;
- **QUE** la municipalité **CONFIRME assumer la mise de fonds nécessaire de sept mille dollars (7 000. \$) à même le surplus accumulé;**
- **QUE** le maire et le directeur général-greffier soient et sont autorisés à signer tout document en lien avec la demande d'aide financière.

**ADOPTÉE**

**MOT DU MAIRE**

Le maire, M. Marcel Soucy, aborde les sujets suivants :

- L'entretien des terrains de nos résidences;
- Les déplacements et le contrôle des animaux de compagnie, principalement des chiens;
- La collecte de matières organiques ou si vous préférez le compostage;
- Et finalement, « Mai, le mois de l'arbre et des forêts ».

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une douzaine de personnes assistent à la séance. Le maire et un conseiller répondent aux questions adressées.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 52 et il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** que l'assemblée soit et est levée.

---

**MARCEL SOUCY**  
**MAIRE**

---

**MARIELLE ÉMOND**  
**TRÉSORIÈRE ET GREFFIÈRE ADJOINTE**